SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020
À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
6822, CHEMIN ROYAL A SAINT-LAURENT – ÎLE D'ORLÉANS

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS : Benoît Pouliot, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
6. Résolution: Nomination – Membre CA – Club nautique de l'Île-d'Orléans
7. Résolution: Parc Maritime – Engagement de prêt
8. Résolution : Appui – AGRTQ – Habitation communautaire et sociale
9. Résolution : Appui – Demande d'aliénation à la CPTAQ – 6890, Royal
10. Résolution : Demande PRIMADA – Toilettes publiques
11. Comptes à payer
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1563 -20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1564-20

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 AOÛT 2020

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020**,** tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'août 2020 : **5**
Coût des travaux 16 000 $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO : 1565-20

6. NOMINATION – MEMBRE CA – CLUB NAUTIQUE DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de nommer M. Denys Maheux à titre d'administrateur représentant la Municipalité au sein du conseil d'administration du Club nautique de l'Île-d'Orléans en remplacement de M. Normand Robitaille qui a informé la Municipalité, effectif le 28 août dernier, qu'il désire céder sa place, mais demeure disponible pour continuer d'aider les employés et le conseil d'administration de la marina.

RÉSOLUTION NO : 1566-20

7. PARC MARITIME – ENGAGEMENT DE PRÊT

ATTENDU QUE pour le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel d'accueil, le Parc maritime a dû chercher du financement;

ATTENDU QUE le montage financier préparé par la Fondation du Parc maritime dont le financement provient en grande partie de subventions;

ATTENDU QUE parmi les bailleurs de fonds, la Caisse Desjardins est le seul organisme à offrir un prêt de 150 000 $ maximum à la Fondation du Parc maritime en contrepartie d'une cession en emphytéose de 40 ans pour garantir son prêt;

ATTENDU QUE si le Parc maritime ne rencontrait pas ses obligations financières face à la Caisse Desjardins, cette dernière se tournerait vers le propriétaire, nommément La Municipalité, pour recouvrer ses avoirs;

ATTENDU QUE La Municipalité dispose dans ses surplus d'une telle somme et qu'elle peut augmenter son Fonds de roulement du même montant et consentir elle-même un prêt de 150 000 $ maximum au Parc maritime si cela s'avérait nécessaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait part de ses intentions dans sa lettre du 17 août dernier adressée au conseil d'administration de la Fondation du Parc maritime;

ATTENDU QUE cette résolution abroge la résolution 1413-19 qui ouvrait la possibilité à une cession en emphytéose;

ATTENDU QUE ceci met également fin au contrat avec Me Jean-François Gauthier, résolution 1501-20, et que les honoraires pour le travail accompli à ce jour lui seront versés et refacturés au Parc;

Il est **proposé par** Bruno Gosselin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents le Conseil municipal s'engage, s'il s'avérait nécessaire pour compléter la construction du bâtiment multifonctionnel d'accueil à :

- Prêter les sommes manquantes à la concrétisation du projet et sur présentation de justificatifs suffisants jusqu'à concurrence de 150 000$ à la Fondation du Parc maritime sur une période de 10 ans au taux de 2% annuellement;
- Pour ce faire; augmenter par résolution en temps opportun son fonds de roulement de ce même montant et à le rembourser sur une période de 10 ans;
- S'engager à maintenir la Fondation du Parc maritime pour une période de 10 ans comme gestionnaire du site du Parc maritime après que le bâtiment soit officiellement livré par l'entrepreneur;

De plus, la Municipalité :

- Exige de modifier le mandat de la Fondation du Parc maritime et d'en modifier les règlements généraux, dont entre autres le nombre de représentants de la Municipalité au sein du conseil d'administration et ainsi que la répartition des frais d'exploitation entre les deux parties;
- Exige sa participation au comité directeur du projet et nommera un nombre égal de représentants à celui du Parc.

RÉSOLUTION NO : 1567-20

8. <u>APPUI – AGRTQ – HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE</u>

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis :

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 $ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents

- De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Madame Andrée Laforest,

ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

RÉSOLUTION NO : 1568-20

9. <u>APPUI – DEMANDE D'ALIÉNATION À LA CPTAQ – 6890, ROYAL</u>

ATTENDU QUE cette demande régularisera la situation dérogatoire du 6890 Royal en rendant sa superficie conforme aux règlements de zonage et de lotissement;

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'appuyer la demande à la CPTAQ d'aliénation pour utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une partie des lots; 6 037 905 de la Ferme Valupierre, le tout tel que préparé par M. Yvon Létourneau, arpenteur-géomètre.

RÉSOLUTION NO : 1569-20

10. <u>DEMANDE PRIMADA</u>

ATTENDU QUE la Municipalité et la MRC sont 'Amie des ainés' depuis 2015, qu'elle a renouvelé son Plan d'action en 2018-2020 et qu'elle révisera ce dernier pour 2021 – 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité continue de déployer des efforts pour les transports actifs, les saines habitudes de vie afin de maintenir ses aînés actifs et favoriser ainsi le maintien à domicile;

ATTENDU QUE la Municipalité a investi d'importantes sommes dans ses infrastructures pour les rendre accessibles aux aînés et aux personnes handicapées et à mobilité réduite au cours des dernières années (Parcours vitalité, aménagement de portes automatiques avec boutons poussoirs, rénovation de l'ancien presbytère avec monte-personnes pour accès à la nouvelle salle communautaire et à sa cuisine collective; construction d'un abri permanent au Parc maritime avec montée pour fauteuil roulant, etc.)

ATTENDU QUE la MRC a confirmé que sa contribution peut être reportée à 2021;

ATTENDU QUE le contexte actuel de la pandémie et la hausse significative des prix des matériaux de construction;

ATTENDU QUE la Fabrique signera une cession en emphytéose pour la portion de terrain selon la lettre d'intention jointe à la présente;

Il est **proposé** par Nicolas Girard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

- le conseil municipal autorise la directrice générale à signer et à déposer de la demande d'aide financière dans le cadre du **programme PRIMADA pour la construction des toilettes publiques et le marquage du quai**
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

RÉSOLUTION NO : 1570-20

11. <u>COMPTES À PAYER</u>

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (**29 628.80**$) et le paiement des comptes (**168 225.14**$) totalisant 197 853.94 $ pour le mois d'août 2020 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1570-20.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

12. CORRESPONDANCE

- Démission de madame Jeanne d'Arc Delisle du conseil d'administration du Parc maritime
- Demande et pétition de réduction de la limite de vitesse sur la route Prévost (secteur du motel) François Hamel et Francine Bédard
- Courriel de Marie-Ève Guay – Appui toute démarche qui sera faite pour réduite la vitesse secteur de l'école
- Demande de madame Brochu et M. Julien pour les frais d'inscription au baseball à l'extérieur de l'Île.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Mme Jeanne-d'Arc Delisle ayant remis sa démission à titre de présidente du conseil d'administration du Parc maritime, la mairesse, madame Debbie Deslauriers a fait une motion de remerciement pour souligner ses nombreuses années de bénévolat en tant qu'administratrice du Parc. Grâce à son dévouement et à ses efforts, le Parc est devenu un site précieux pour la Municipalité et toute l'Île d'Orléans.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1571-20

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 10.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	DEBBIE DESLAURIERS MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».